FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – Page de garde
(Selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et l'Ordonnance sur les produits chimiques - OChim)
Elaborée le : 08.05.2026 / Remplace la version du : N/A

Nom du produit :	**Acétronitrile**
Fabricant :	Solstice
Code produit Fournisseur :	34867-1L
Code produit Milian :	34967-2.5L-HON

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société / l'entreprise

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

UFI: **N/A**

Société :

Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH
Wunstorfer Straße 40
30926 Seelze
Allemagne
Téléphone : (49) 5137-999 0
E-Mail : SafetyDataSheet@solstice.com

Solstice Advanced Materials US, Inc.
115 Tabor Road
Morris Plains
NJ 07950-2546
USA

Distributeur :

Milian SA
4A chemin du Champ-des-Filles
1228 Plan-les-Ouates
Téléphone : 022 884 16 00
E-Mail : milian@milian.com

Numéro d'appel d'urgence (Suisse) : Tox Info Suisse : 145 (24h/24) ou +41 44 251 51 51

Section 7: Manipulation et stockage

Voir FDS fabricant ci-après

Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail: VME et VBT

Substance	Numéro CAS	Synonyme	Valeur VME 1	Unité VME 1	Valeur VME 2	Unité VME 2	Valeur VLE sur une courte durée 1	Unité VLE 1	Valeur VLE sur une courte durée 2	Unité VLE 2
Acétonitrile	75-05-8		20	ppm	34	mg/m3	40	ppm	68	mg/m3

Section 13 : Considérations relatives à l'élimination

Elimination conformément à l'Ordonnance sur les déchets (OLED), l'Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD) et l'Ordonnance du DETEC

Voir FDS fabricant ci-après

Section 15 : Informations relatives à la réglementation

VOC / COV : Suisse : Ordonnance sur les COV, Annexe II (Produits) : 0 %

Autorisation N° : N/A

Acetonitrile

34967-1L

Version 1.8

Date de révision
30.07.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	:	Acetonitrile
FDS-nombre	:	000000020248
Type de produit	:	Substance
Remarques	:	SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.
Nom Chimique	:	acétonitrile
No.-Index	:	608-001-00-3
Numéro d'Enregistrement REACH	:	n'est disponible

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	:	Substances chimiques de laboratoire
Utilisations déconseillées	:	aucun(e)
Titre bref du scénario d'exposition	:	Voir annexe

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	:	Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH Wunstorfer Straße 40 30926 Seelze Allemagne	Solstice Advanced Materials US, Inc. 115 Tabor Road Morris Plains, NJ 07950-2546 USA
Téléphone	:	(49) 5137-999 0	
Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:	:	SafetyDataSheet@solstice.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	:	+1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport) +1-303-389-1414 (Medical)
	:	Centre de contrôle de poison: Switzerland: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Liquides inflammables Catégorie 2
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
Toxicité aiguë Catégorie 4 - Oral(e)
H302 Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë Catégorie 4 - Dermale
H312 Nocif par contact cutané.
Irritation oculaire Catégorie 2
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité aiguë Catégorie 4 - Inhalation
H332 Nocif par inhalation.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement	:	Danger	
Mentions de danger	:	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
		H302 + H312 + H332	Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.
		H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseils de prudence	:	P280	Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.
		P284	Lorsque la ventilation du local est

	insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.
P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus. Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques

acétonitrile	75-05-8 608-001-00-3 200-835-2	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 4; H332; Inhalation Acute Tox. 4; H312; Dermale Acute Tox. 4; H302; Oral(e) Eye Irrit. 2; H319	100 %	

3.2. Mélanges
Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:
Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement les vêtements impregnés et nettoyer le corps minutieusement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

Inhalation:
Transférer la personne à l'air frais. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec la peau:
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec les yeux:
Protéger l'oeil intact. Baignez abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières et en restant éloigné des globes oculaires pendant l'irrigation. Appeler immédiatement un médecin.

Ingestion:
Si une personne est susceptible d'avoir avalé cette substance, et est encore consciente, lui faire boire d'eau. La conduire immédiatement chez un médécin, munie de cette fiche

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11. :

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:
Eau pulvérisée
Dioxyde de carbone (CO2)
Produits extincteurs en poudre
Mousse résistant à l'alcool

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:
Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):
Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)
oxydes d'azote (NOx)
L'échauffement provoque une élévation de la pression avec un risque d'éclatement suivi d'explosion
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.
Eviter la peau sans protection
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection. Attention au retour de flamme.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte.
Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:
Aspiration sur le site indispensable. Limiter les quantités stockées sur le lieu de travail. Dépoter uniquement sur des aires équipées d'un dispositif d'aspiration. Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit. Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence avec son mode d'emploi.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:
Les vapeurs denses peuvent initier une inflammation à une distance importante. Utiliser exclusivement dans les zones protégées contre les explosions. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Mesures d'hygiène:
Entreposer séparément les vêtements de travail. Prévoir des locaux distincts pour se laver, se doucher et pour le vestiaire. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage:
Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas laisser ouverts les fûts et les récipients. Prendre les mesures nécessaires pour que les récipients ne tombent pas. Eviter que les résidus de produit restent sur/contre les récipients.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépassement	Remarques
acétonitrile	EU ELV SKIN_DES			Peut être absorbé par la peau.
acétonitrile	EU ELV TWA	70 mg/m3 40 ppm		Indicatif
acétonitrile	SUVA STEL	68 mg/m3 40 ppm		
acétonitrile	SUVA TWA	34 mg/m3 20 ppm		
acétonitrile	SUVA SKIN_DES			Peut être absorbé par la peau.
acétonitrile	SUVA			Listé
acétonitrile	SUVA			Lorsque les valeurs MAK et BAT sont respectées, il ne pas aurait aucun risque pour le fœtus

EU ELV - UE. Valeurs limites d'exposition professionnelle indicatives dans les directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE, telles que modifiées
SKIN_DES - Désignation de la peau :
EU ELV - UE. Valeurs limites d'exposition professionnelle indicatives dans les directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE, telles que modifiées
TWA - Valeur limite de moyenne d'exposition
SUVA - Suisse. OEL. Valeurs limites sur le lieu de travail, selon SUVA, tel que modifié
STEL - Valeur limite à courte terme
SUVA - Suisse. OEL. Valeurs limites sur le lieu de travail, selon SUVA, tel que modifié
-

Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utlisation finale/ incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
acétonitrile	Travailleurs / Aigu - effets locaux		102 mg/m3	Inhalation	
acétonitrile	Travailleurs / Aigu - effets systémiqies		102 mg/m3	Inhalation	
acétonitrile	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		20,0mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
acétonitrile	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		70 mg/m3	Inhalation	
acétonitrile	Travailleurs / Long terme - effets locaux		70 mg/m3	Inhalation	
acétonitrile	Consommateurs / Aigu - effets systémiqies		22 mg/m3	Inhalation	
acétonitrile	Consommateurs / Aigu - effets systémiqies		0,6mg/kg bw/d	Ingestion	
acétonitrile	Consommateurs / Aigu - effets locaux		22 mg/m3	Inhalation	
acétonitrile	Consommateurs / Long terme - effets locaux		4,8 mg/m3	Inhalation	
acétonitrile	Consommateurs / Long terme - effets		2,4 mg/m3	Inhalation	

	systémiques				
acétonitrile	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		0,4mg/kg bw/d	Ingestion	
acétonitrile	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		1,2mg/kg bw/d	Contact avec la peau	

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
acétonitrile	Eau douce: 10 mg/l	Assessment factor: 10
acétonitrile	Eau de mer: 1 mg/l	Assessment factor: 100
acétonitrile	Station de traitement des eaux usées: 32 mg/l	Assessment factor: 10
acétonitrile	Sédiment d'eau douce: 40,5 mg/kg dw	
acétonitrile	Sédiment marin: 4,05 mg/kg dw	
acétonitrile	Sol: 2,23 mg/kg dw	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Les équipements de protection personelle doivent répondre aux normes EN en vigeur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.
Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau

Équipement de protection individuelle
Protection respiratoire:
En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Type de Filtre recommandé:
Type protégeant des vapeurs organiques

Protection des mains:
Matière des gants: caoutchouc butyle
délai de rupture: > 480 min
Épaisseur du gant: 0,7 mm
Butoject® 898
Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.
Remplacer en cas d'usure.
Remarques:Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.
En vue des conditions diverses (température, tension) if faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.
Les conditions actuelles de l'utlisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément á l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delá de 50% du temps de perméation recommandé.
Les instructions d´utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d´une grande diversité de types de gants.
Des gants conformes à l`EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:
Lunettes de protection chimique

Protection de la peau et du corps:
Tenue de protection antistatique ignifuge.
Éviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux règlementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(a) État physique : liquide

(b) Couleur	:	incolore
(c) Odeur	:	caractéristique
(d) Point de fusion/point de congélation	:	-45,7 °C
(e) Point/intervalle d'ébullition	:	81,6 °C
(f) Inflammabilité	:	Liquide et vapeurs très inflammables.
(g) Limites inférieure et supérieure d'explo	:	Limite d'explosivité, inférieure 3 % (v)
	:	Limite d'explosivité, supérieure 16 % (v)
(h) Point d'éclair	:	12,8 °C Méthode: coupelle fermée
(i) Température d'auto-inflammation	:	524 °C
(j) Température de décomposition	:	A la pression atmosphérique, le produit ne se décompose pas lors de ladistillation. Le feu ou une chaleur intense peuvent entraîner la rupture de l'emballage.
(k) pH	:	Non applicable
(l) Viscosité, cinématique	:	donnée non disponible
(m) Solubilité(s)	:	Hydrosolubilité: 1.000 g/l à 25 °C
(n) Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow -0,54 à: 25 °C
(o) Pression de vapeur	:	98 hPa à 20 °C

		121 hPa à 25 °C
(p) Densité et / ou densité relative	:	0,79 g/cm3 à 20 °C
(q) Densité de vapeur relative	:	donnée non disponible
(r) Caractéristiques de la particule	:	donnée non disponible

9.2 Autres informations

Taux d'évaporation	:	donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	0,35 mPa.s à 20 °C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

A la pression atmosphérique, le produit ne se décompose pas lors de ladistillation.
Le feu ou une chaleur intense peuvent entraîner la rupture de l'emballage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.
Éviter une exposition directe au soleil.

10.5. Matières incompatibles

Peut attaquer les matières plastiques.
Formation de vapeurs/gaz facilement inflammables.
Forme avec l'air des mélanges gazeux explosibles.
Les récipients non nettoyés peuvent contenir des gaz formant des mélanges explosifs avec l'air.
Incompatible avec des acides forts et des oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)
présence possible de traces de
Gaz nitreux

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

(a) Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale:
DL50
Espèce: Rat
Valeur: 617 mg/kg
Méthode: OCDE Ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée:
Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Toxicité aiguë par inhalation:
CL50
Espèce: Souris
Valeur: 6,02 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 403

Toxicité aiguë (autres voies d'administration):
donnée non disponible

(b) Corrosion cutanée/irritation cutanée:
Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau

Méthode: OCDE Ligne directrice 404

(c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Espèce: Lapin
Résultat: irritant
Méthode: OCDE Ligne directrice 405

(d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Buehler Test
Espèce: Cochon d'Inde
Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Méthode: OCDE Ligne directrice 406

(e) Mutagénicité sur les cellules germinales:
Note: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

(f) Cancérogénicité:
Note: donnée non disponible

(g) Toxicité pour la reproduction:
Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.
Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.
(h) STOT-exposition unique:
donnée non disponible

(i) STOT - exposition répétée:
donnée non disponible

(j) Danger par aspiration:
donnée non disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Autres informations:

Les intoxications par le produit agissent sur le système nerveux central.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:
CL50
Essai en dynamique
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Valeur: 1.640 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

NOEC
Essai en dynamique
Espèce: Oryzias latipes
Valeur: 102 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Méthode: OCDE 204

Toxicité des plantes aquatiques:
CE50r
Taux de croissance
Espèce: Phaeodactylum tricornutum
Valeur: 9.696 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: ISO 10253

Toxicité pour les microorganismes:
NOEC
Essai en statique
Espèce: boue activée
Valeur: 320 mg/l
Durée d'exposition: 30 min
Méthode: OCDE 209

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:
N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:
CO2 formé, en % de la valeur théorique
Biodégradation: 70 %
Durée d'exposition: 21 jr
Résultat: rapidement biodégradable
Méthode: Ligne directrice 310 de l'OCDE pour les essais

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:
Eliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:
Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l´enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:
Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE
CE Règlement No. 1013/2006
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID:1648 IMDG:1648 IATA:1648

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID:ACÉTONITRILE
IMDG:ACETONITRILE
IATA:Acetonitrile

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID:3 IMDG: 3 IATA: 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID:II IMDG: II IATA: II

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID:non Polluant marin: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

donnée non disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

donnée non disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Directive 2012/18/CE Listed in Regulation : P5c: LIQUIDES INFLAMMABLES Number in Regulation: 1.2.5.3	**Quantité**: 5.000.000 kg **Quantité**: 50.000.000 kg	
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)		Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de

		concentration réglementaires respectives (≥ 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).
Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XVII		Ce produit contient un ingrédient conforme de l'Annexe XVII de la Réglementation REACH 1907/2006/CE.

VOC:
Suisse. Ordonnance sur les COV, Annexe II (Produits), 0 %

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Inventaire australien des produits chimiques industriels
Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire, des obligations/restrictions réglementaires s'appliquent

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Thaïlande. Inventaire des produits chimiques existants
Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

acétonitrile	:	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
		H332	Nocif par inhalation.
		H312	Nocif par contact cutané.
		H302	Nocif en cas d'ingestion.
		H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :
CE Communauté Européenne
CAS Chemical Abstracts Service
DNEL Derived no effect level
PNEC Predicted no effect level
vPvB Very persistent and very biaccumulative substance
PBT Persistent, bioaccmulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport,

distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.
Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.